

Valérie Ricouard
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Douai

Association Généralistes et Addictions Hauts de France

73 boulevard de la Moselle

59000 LILLE

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Ce rapport contient 21 pages

A l'assemblée générale de l'association Généralistes et Addictions Hauts de France

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Généralistes et Addictions Hauts de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le paragraphe « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation afin d'appliquer la nouvelle réglementation ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VR

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 23 mars 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code du commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

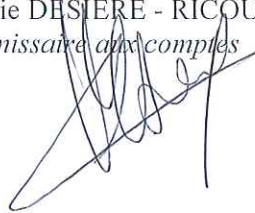


résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Marcq en Barœul, le 22 juin 2026

Valérie DESIERE - RICOUARD
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 314	1 314		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 650	7 453	2 197	3 640
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	885		885	885
	Total II	11 848	8 766	3 082	4 525
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	18 851		18 851	14 500
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
COMPTES DE REGULARISATION	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	156 098		156 098	146 273
	Total III	174 949		174 949	160 773
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	186 797	8 766	178 031	165 298



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	64 580	45 887
	Excédent ou déficit de l'exercice	17 217	18 693
	Situation nette (sous-total)	81 797	64 580
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	81 797	64 580
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	9 425	11 015
	Total III	9 425	11 015
Provisions	Provisions pour risques	39 621	30 328
	Provisions pour charges		7 793
	Total IV	39 621	38 121
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	79	78
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 338	15 978
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	34 771	35 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
	Total V	47 188	51 582
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)		178 031	165 298



Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 575	2 074
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	269 653	265 986
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		63
	Utilisations des fonds dédiés	1 590	4 117
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	657	2
Total des produits d'exploitation		273 474	272 243
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	(31)	
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	77 294	69 320
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	708	996
	Salaires	131 218	131 861
	Cotisations sociales	44 822	52 740
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 528	773
	Dotation aux provisions	1 500	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges		10
Total des charges d'exploitation		257 038	255 700
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 436	16 542



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 436	16 542
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	781	1 738
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		781	1 738
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		781	1 738
RESULTAT COURANT avant impôts		17 217	18 281
	Produits exceptionnels		529
	Charges exceptionnelles		116
RESULTAT EXCEPTIONNEL			412
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		274 255	274 510
TOTAL DES CHARGES		257 038	255 817
EXCEDENT ou DEFICIT		17 217	18 693
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		700	950
Bénévolat			
TOTAL		700	950
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		700	950
Personnel bénévole			
TOTAL		700	950



Règles et Méthodes Comptables

G&A HDF "Généralistes et Addictions Hauts De France", ensemble pour la coordination du parcours de soins, s'est constituée en 1992 pour répondre au constat de stigmatisation et de difficultés d'accès aux soins des personnes dites « toxicomanes ». Son objectif est alors d'améliorer les soins globaux des usagers de drogues. Pour les médecins généralistes, la complexité des conditions de soins nécessitant une approche englobant les dimensions psychologiques et sociales du patient, l'idée de créer du lien entre les intervenants du champ médico-psychosocial s'est alors imposée.

Nos missions :

- **Améliorer l'accompagnement et sa coordination** pour les personnes en situation d'addiction en soins de premiers recours, en lien avec les partenaires locaux,
- **Participer à la montée en compétences** des intervenants en premiers recours par la mise à disposition de ressources scientifiques actualisées et offrir aux médecins généralistes et aux professionnels de santé, médico-sociaux, la possibilité de **faire appel à une concertation pluridisciplinaire, l'Intervision**,
- Mettre à disposition **l'expertise de professionnels en addictologie**,
- **Coordonner et suivre les Intervisions** sur l'ensemble des Hauts-de-France, en lien avec les CSAPA, les centres hospitaliers et les nouvelles organisations de soins (CPTS/MSP/Equip'Addict)
- **Favoriser et développer le travail coordonné** et l'échange de pratiques en addictologie.
- Venir en appui des projets addictologiques en soins de premiers recours,
- **Développer le travail de concertation** et favoriser l'échange de pratiques en addictologie.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **178 031 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **274 255 euros** et un total **charges** de **257 038 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **17 217 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- changement de méthode application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation a été apporté afin d'appliquer la nouvelle réglementation ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 qui impacte principalement sur la présentation des comptes.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Matériel de Bureau	
Mobilier	10 ans
Matériel électrique	3 à 10 ans
Informatique	
Ordinateur	3 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite.

Nous utilisons un logiciel actuarial pour le calcul de celle-ci.

L'engagement n'a pas été revalorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Ce qui donne un montant total provisionné de 7 792.80 euros.

Contribution volontaire en nature : bénévolat

En application des dispositions réglementaires issus du nouveau règlement ANC N°2018-06

L'association a procédé au calcul de celle-ci

Le nombre d'heure de bénévolat a été évalué à 14 heures.

Le coût horaire a été calculé selon une moyenne de 50 euros

14 heures x 50 = 700 euros

Cotisations

Le fait générateur retenu est l'encaissement.

Effectif moyen

L'effectif moyen est de 4 salariés équivalent temps plein.



Règles et Méthodes Comptables

Autres

Il y a eu des petits travaux d'aménagement pour un montant de 3400 euros qui sont passés en charges.



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	1 314				1 314
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 314				1 314

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 423				9 423
	Emballages récupérables et divers	227				227
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 650				9 650

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	885				885
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	885				885

TOTAL	11 848					11 848
--------------	---------------	--	--	--	--	---------------

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			1 314			1 314
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 314			1 314
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			5 698	1 528		7 226
	Emballages récupérables et divers			85		85	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			5 783	1 528	85	7 226
TOTAL				7 097	1 528	85	8 539



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	30 328	1 500		31 828
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	7 793			7 793
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		38 121	1 500		39 621
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		38 121	1 500		39 621
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 500		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	885		885
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103	103	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	14 000	14 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	4 748	4 748	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		19 736	18 851	885
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	79	79		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 338	12 338		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	10 628	10 628		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 754	22 754		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 388	1 388		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		47 188	47 188		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	45 887	18 693			64 580
Excédent ou déficit de l'exercice	18 693	(18 693)	17 217		17 217
Situation nette	64 580		17 217		81 797
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	64 580		17 217		81 797



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	11 015		1 590			9 425	
FONDS DEDIES							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	11 015		1 590			9 425	



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	VALERIE RICOUARD							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 082	3 056	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 082	3 056	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--



Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		255 653			14 000	269 653
Subventions d'investissement						
TOTAL		255 653			14 000	269 653

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature BENEVOLAT	700	950
Bénévolat	700	950
Total	700	950

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations BENEVOLAT	700	950
Personnel bénévole	700	950
Total	700	950

